



Au fil de l'eau....



Sa seule vocation : vous tenir informés de l'actualité de votre club

20 décembre 2024 n°13

À l'AVMC, comme à la fin de chaque épisode des aventures d'Astérix, un banquet !

Nous étions 36 à notre traditionnel repas de fin d'année, lequel s'est tenu cette année en la salle de la médiathèque mise gracieusement à notre disposition par Madame le Maire de Châteauneuf-du-Rhône.

Au menu cette année, un jam balaya, une spécialité traditionnelle emblématique de la cuisine cajun de la Louisiane aux États-Unis, à base de riz, viande, fruits de mer et *épices*.



Mais auparavant, un apéritif copieux accompagné d'un punch préparé par Michel suivant une recette bien à lui ne put que nous mettre en appétit et créer la convivialité.

Comme le veut désormais un usage bien ancré dans nos traditions, chacun avait apporté un petit cadeau qui fut échangé avec la main complice d'un enfant.

Peu avant minuit, tous se séparèrent après avoir rendu à la municipalité des locaux aussi propres qu'ils les avaient trouvés à leur arrivée.

Merci à tous pour ces moments de convivialité.



Les participants



La relève en compagnie de leur entraîneur, Véronique

À l'appel du Rhône, répond la pelle du Rhône !

Samedi 14 décembre à la base nautique, rameurs et personnalités étaient conviés à l'inauguration de notre nouvelle yolette.

Ce nouveau bateau plus léger, mieux armé et donc plus adapté à l'aviron Santé constitue la pierre angulaire d'un projet, d'une ambition, mené par Claire Gallea.

À cet effet, Claire s'est formée pour accueillir tous ceux et celles qui entendent dédaigner la maladie.

Elle a souhaité disposer d'une embarcation permettant d'emmener dans ses rêves, mais avant tout sur le Rhône ces meurtris de la vie.

Elle entendait également les emmener au-delà de leurs horizons, pour oublier, si l'on peut oublier.

Merci à Claire, Merci au nom de nos coéquipiers de l'aviron santé.



Comme le veut la tradition, le nom du bateau, un temps dissimulé a été découvert par Mme le Maire et le champagne a été versé sur le pontage et cela en présence des deux marraines ; Claire Gallea et Marylène Chabal qui a épaulé la première dans ses démarches.



Madame le Maire de Viviers procédant au baptême de notre yolette

Les financeurs furent remerciés chaleureusement car sans eux ce projet n'aurait pu être conduit à son terme.

Financeurs	Montant	Nature
CNR	4 000	Subvention
Ville de Viviers	2 500	Subvention
ADPS Assurance ALLIANZ	5 488	Don
Ville de Montélimar	1 000	Subvention
ANS	2 500	Subvention
Conseil départ, 07	1 500	Subvention
Total	16 988	

Les financeurs du projet Aviron Santé



Enfin autre moment sympathique, la remise de la Médaille de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, échelon bronze à Marylène Chabal, notre secrétaire pour son engagement indéfectible pour le monde associatif et tout particulièrement pour notre club.

2



Madame le Maire de Viviers et Mme la Présidente du CDOS 07 procèdent à la remise de décoration à Marylène.

Comme le veulent les usages, ce temps fort de notre vie associative s'est achevé par le verre de l'amitié.

Pourquoi casse-t-on une bouteille de champagne pour baptiser un bateau ?

Pour des raisons évidentes tenant à la fragilité de nos embarcations, la bouteille de champagne inaugurale n'a pas été lancée avec force contre la coque de « La pelle du Rhône ». Mais le précieux liquide a été versé sur le pontage et ce contrairement aux navires d'importance.

Mais d'où vient cette habitude de briser une bouteille de champagne sur la coque des bateaux pour les baptiser ?

« Un navire qui n'a pas goûté au vin goûtera au sang » : ce proverbe anglais explique l'origine de cette superstition.



Cérémonie de l'incroyable. Scène du film Le Petit Baigneur de Robert Dhéry

Selon une tradition ancestrale, une bouteille doit être brisée sur la coque d'un bateau lors de sa mise à l'eau. Car sans ce rituel, il pourrait arriver malheur au navire et à ses occupants.

La légende trouverait son origine dans la Grèce antique. Le but était alors de s'assurer la protection des dieux et calmer les tempêtes pour éviter les naufrages, et autres accidents en mer.

Pour éviter que la bouteille refuse de se briser sur la coque, gage de malheur assuré, il convient de la lancer à vigueur, afin qu'elle se casse et que la mousse se répande sur la coque.

En général, les bouteilles sont légèrement sciées à l'avance et on préfère désormais les frapper contre l'ancre pour ne pas abîmer la coque. Le lancer doit être franc et sonore car le bruit, c'est bien connu, éloigne les mauvais esprits.

Une tenue pour l'AVMC

Une importante délégation de l'AVMC se déplacera du 31 janvier au 2 février prochains à Paris à l'occasion du championnat de France Aviron Indoor.

Il lui fallait une unité vestimentaire ! Virginie et Véronique s'en sont chargées et se sont rapprochées de la société EG diffusion à Baix.

Elles ont ainsi créé une ligne de vêtements marqués du sceau de l'AVMC.

Vous avez été approchés par mail afin de vous proposer de commander votre tenue. Passez vite commande !

Si ce n'était pas le cas, n'hésitez pas à vous mettre en rapport avec celles-ci pour concrétiser votre choix. La commande pour le club ne saurait tarder à être passée !



Veste Zippée

Tee-shirt

Une partie de la collection Automne hiver 2024

Sorties en autonomie : le comité directeur s'est positionné

Les sorties en autonomie font débat depuis maintenant quelque temps au sein de notre club. Elles ont d'ailleurs été évoquées lors de la dernière assemblée générale.

Si l'on veut bien pousser le raisonnement à l'extrême, le sujet peut se résumer à cette simple question :

Un rameur lambda peut-il, à sa seule convenance sortir en bateau en dehors de toute présence ?

La question se devait d'être tranchée mais seulement à l'aune de la propre sécurité du rameur et de la responsabilité du club et de ses dirigeants.

Après avoir pris l'attache de la Fédération Française d'Aviron, le comité directeur le 4 décembre dernier a donc arrêté les décisions suivantes qui seront intégrées dans le règlement intérieur de notre club.

1° Le pratiquant souhaitant ramer en toute indépendance doit faire preuve d'une réelle autonomie afin :

- D'assurer sa propre sécurité, sans porter atteinte à sa santé,
- D'éviter tout dommage aux bateaux utilisés lors de cette pratique.

Le brevet d'or n'est pas à lui seul suffisant pour justifier de cette autonomie.

2° Les licenciés intéressés par cette pratique doivent candidater,

3° À réception de chaque candidature, les entraîneurs se positionneront, de manière discrétionnaire, sur celle-ci : capacités de portage et de mise à l'eau dans les conditions réglementaires et sécuritaires. Pratique affirmée de l'aviron...

4° Une liste des rameurs et rameuses autorisés à sortir en autonomie, en skiff et en double, sera arrêtée par les entraîneurs.

5° - Les bateaux servant aux sorties en autonomie seront individualisés

6° Les sorties en autonomie ne seront permises que durant les plages d'ouverture du club. Soit à ce jour :

- Le mardi matin (créneau aviron santé),
- Le mercredi après-midi (créneau mineurs compétiteurs)
- Le samedi matin,
- Le dimanche matin.

7° Sur les créneaux du mardi et mercredi les bateaux seront prioritairement affectés aux rameurs de l'aviron Santé ou aux « mineurs compétiteurs ». Par ailleurs, les rameurs en autonomie devront apporter aide et

assistance à la mise à l'eau et à l'embarquement des autres pratiquants s'affranchissant ainsi de tout comportement individualiste indésirable dans un club sportif. Les sorties en autonomie ne devront pas générer de charges ou de contraintes supplémentaires aux encadrants présents !

Gôûter de Noël et sensibilisation à l'arbitrage pour nos jeunes rameurs



Encore une heureuse initiative prise par Véronique ce mercredi en proposant à la nouvelle génération de rameurs et rameuses un goûter avec des petits cadeaux !

Ils y ont été particulièrement sensibles ainsi qu'aux quelques notions d'arbitrage qui leur ont été dispensés préalablement.

